DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.42 Délibération pour fixation redevances occupation espace public (terrasse parvis ; pizzaiolo ; stationnement remorque ; espace infirmière ; pacage animaux).doc

L'an deux mille douze et le trois mai,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 25 avril 2012
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Pierre GUILLET, Franck DENOLLY.
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS
Absents excusés : Annick MOURARET, Sylviane VANEL, Stéphane JODAR
Absent(e)s : Sylviane MONNOT, Eric CLO , Pierre VALVERDE
Pouvoirs d'Annick MOURARET à Daphné GAULT ; de Sylviane VANEL à Pierre GUILLET ; de Stéphane JODAR à Guy BATTAGLINI
Secrétaire de séance : Michel CROS

Monsieur le Maire indique que l'occupation d'espace public doit être soumise à une participation financière du bénéficiaire. Le montant de cette participation doit être fixé par le conseil municipal et réactualisé au moment du vote des budgets.

Il rappelle que nous avons les occupations d'espaces publics suivantes sur le territoire de la commune :

- Occupation parvis de l'église face au café restaurant et occupation du trottoir longeant l'établissement ;
- Occupation d'un espace devant le monument aux morts deux soirées par semaine (mercredi et vendredi) par un véhicule de vente de PIZZAS ;
- Occupation d'un espace de prairie par des animaux de ferme ;
- Occupation (prochaine) d'un espace de stationnement dédié au stationnement d'une remorque de maraîcher ;
- Occupation d'un espace dans le bâtiment mairie, et mise à disposition d'une boite à lettres (vandalisée dernièrement), pour l'activité professionnelle d'une infirmière libérale.

Monsieur le Maire cite les montants des différentes redevances et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Fixe les conditions et les montants de la manière suivante pour cette année 2012 :**

Occupation du seul parvis de l'église face au café restaurant (l'occupation du trottoir étant interdite pour cause de sécurité) : **150 € HT** pour l'année ;
Occupation d'un espace devant le monument aux morts deux soirées par semaine par un véhicule PIZZAS : **20€** pour l'année ;
Occupation d'un espace de prairie par des animaux de ferme **1€** pour l'année **;** droit de pâturage reconduit sous condition d'éloigner la clôture des maisons voisines ;
Occupation (prochaine) d'un espace de stationnement dédié au stationnement d'une remorque de maraîcher **1€** pour l'année ; l'aménagement étant à la charge du bénéficiaire ;
Occupation d'un espace dans le bâtiment mairie et mise à disposition d'une boîte à lettres pour l'activité professionnelle d'une infirmière libérale : **100 € par mois**.

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD